



Annonce Officielle

COMMISSION CANTONALE SIGNALISATION ROUTIERE

11.11.2022

Signalisation routière : Commune de Saint-Gingolph

La Commission cantonale de signalisation routière, en application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, porte à la connaissance des usagers de la route les décisions suivantes, sujettes à recours dans les trente jours auprès du Conseil d'Etat :

Commune de Saint-Gingolph

Signalisation :

Pose de 3 signaux OSR 2.50 « Interdiction de parquer » avec plaque complémentaire « Excepté douane » sur la place de l'Herbette, sur le territoire de la commune de Saint-Gingolph.

Les plans peuvent être consultés auprès de la Commission cantonale de signalisation routière, pont des Iles 8, à Sion ou auprès du SDM, Arrondissement 3, rue du Léman 29 à Martigny.

La mise en place de la signalisation n'interviendra qu'après l'entrée en force de la décision.

Sion, le 3 novembre 2022

Commission cantonale de signalisation routière